

# Présentation Bilan Social 2018

## L'obligation de réaliser un Bilan Social

« Les collectivités locales et leurs établissements publics présentent au Comité Technique, au moins tous les 2 ans, un Rapport sur l'État de la Collectivité (REC) qui doit présenter les moyens humains et budgétaires dont disposent les collectivités ».

Article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

#### Il s'agit notamment :

- d'un bilan des recrutements,
- des avancements,
- des formations,
- des temps de travail,
- du respect des obligations en matière syndicale.

Pour l'année 2018, les Centres de Gestion se sont dotés d'un nouvel outil de saisie en ligne, l'application « **Données Sociales** » afin de faciliter la saisie du Bilan Social par les collectivités.

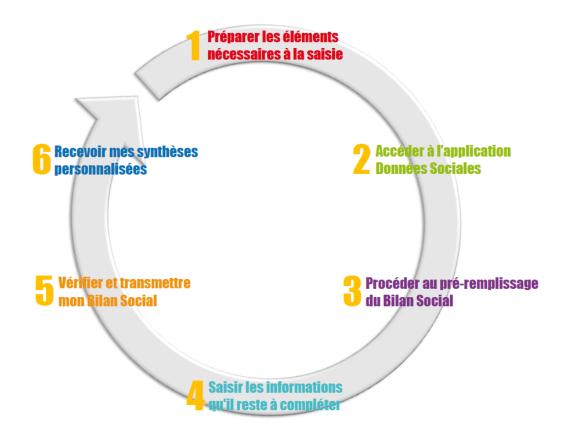


## Les avantages de l'application « Données Sociales »

- Un accès sécurisé à l'application avec des identifiants de connexion personnels à chaque collectivité,
- Une application full web avec une saisie qui se déroule exclusivement en ligne, il n'y a pas de logiciel à installer,
- Un gain de temps avec un pré-remplissage de votre Bilan Social avec l'import du fichier N4DS ou le recours à la base « Carrières » du CDG ou par l'import du fichier DGCL,
- Sauvegarde des données instantanée grâce aux identifiants de connexion,
- Un seul et unique endroit où saisir votre Bilan Social et le transmettre à votre
   Centre de Gestion et la possibilité de dialoguer en ligne directement
   depuis l'application avec votre Centre de Gestion en cas de difficultés
- Réalisation de synthèses propres à votre collectivité



# La réalisation de votre rapport sur l'Etat de votre collectivité





## Première connexion à l'application

1 Dans la barre de recherche de votre navigateur internet, taper l'adresse : <a href="https://bs.donnees-sociales.fr">https://bs.donnees-sociales.fr</a>

#### Ou sur notre site:





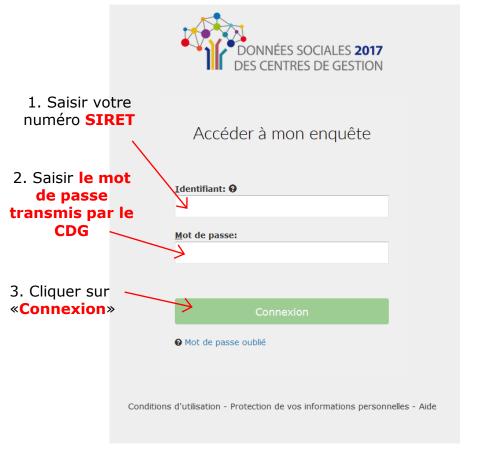
Les identifiants pour y accéder vous seront adressés par courrier autour du 20 avril 2018.



2. L'écran suivant apparaît.

Saisissez l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été transmis par courrier ou par mail par votre Centre de Gestion.

Votre identifiant est le numéro SIRET de la collectivité.



Lors de votre première connexion, l'écran suivant apparaît pour réinitialiser vos informations.

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, l'application vous demande de saisir un nouveau mot de passe qui vous sera propre.

Notez-le soigneusement, car vous êtes désormais seul(e) à le connaître.

Fonction*  1. Compléter les coordonnés  Téléphone*  2. Changer le de passe Il doit contenicaractères: - des minuscue des majuscue des chiffres des caractères ches caractères			]			Nom *
Téléphone*  2. Changer le de passe Il doit conteni caractères: - des minuscu des majuscu des chiffres - des caractères - des caractères - des caractères						Prénom *
2. Changer le de passe Il doit conteni caractères : - des minuscu - des majuscu - des chiffres - des caractères - des caractères		les				
Vérification du mot de passe *  - des minuscu - des majuscu - des chiffres - des caractèr		de passe	(			
- des caractèr	cules cules	- des minuso - des majuso				
		- des caractè			n du mot de passe	Vérificatio

4 Vous arrivez sur la page d'accueil où vous trouverez notamment des actualités. Repérez l'onglet « Mon compte » et cliquez sur « Modifier mes informations ».

Vous arrivez ensuite sur la page «

Modification de les informations » où vous

devez vérifier les informations générales de

votre collectivité.

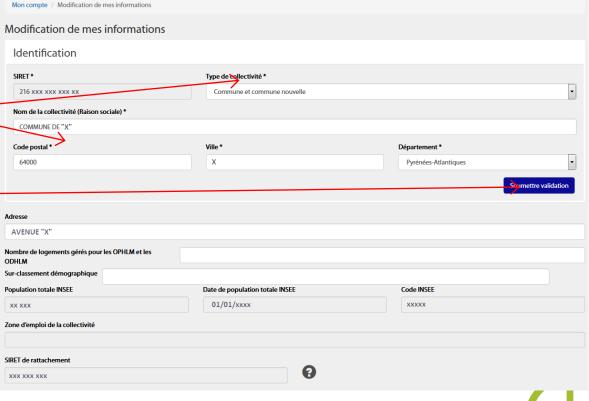
Vous pouvez les modifier si nécessaire.

- 1. Vérifier et modifier si nécessaire :
- · Le type de collectivité
- · Le nom de la collectivité
- L'adresse de la collectivité
- Si des éléments ont été modifiés,
   cliquer sur « Soumettre à validation »

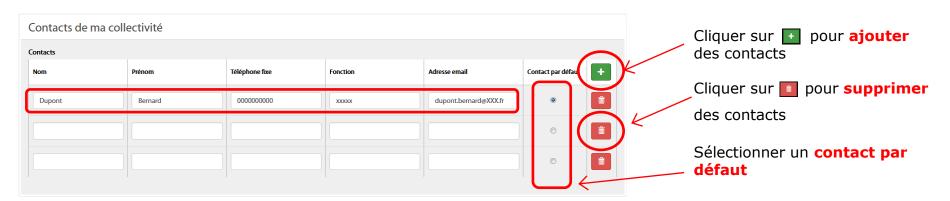
Toute modification est **soumise à Validation** de votre Centre de Gestion.

Dans l'attente de la validation, vous pouvez toujours continuer la saisie de votre Bilan Social.

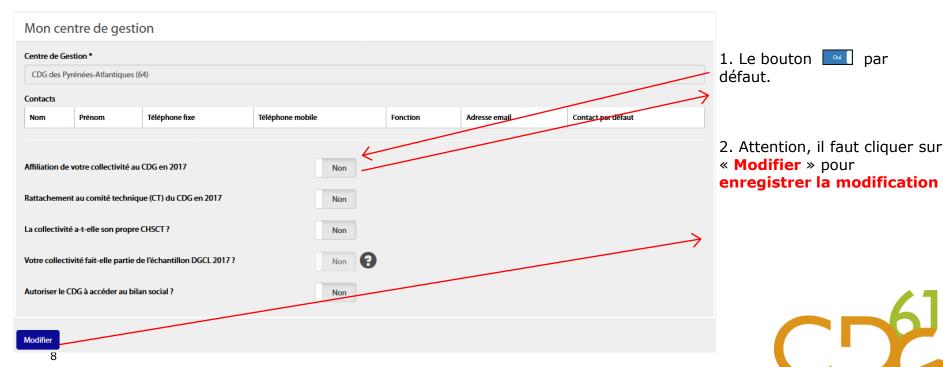




Vérifiez ensuite vos informations de contact, elles faciliteront les échanges entre vous et votre Centre de Gestion. Vous pouvez ajouter jusqu'à trois contacts différents.



Dernière étape. Dans l'encadré « Mon centre de gestion », il est fortement recommandé que vous **autorisiez** votre Centre de Gestion à accéder à votre Bilan Social afin qu'il puisse vous aider dans la saisie.



## Interface de l'application

Une fois connecté, vous arrivez sur la page d'accueil. A gauche se trouve le menu de navigation. Vous pouvez vous déconnecter à tout moment de l'application et reprendre votre saisie ultérieurement.



N'oubliez pas d'enregistrer votre progression sur la page correspondante avant chaque déconnexion.



## Récupérer son mot de passe

- Lorsque vous saisissez un mot de passe :
  - Qui ne correspond pas à celui envoyé par votre Centre de gestion
  - Qui ne correspond pas au nouveau mot de passe que vous avez saisie,
  - → Un message d'erreur apparaît.

Au bout de 3 essais de mauvais mot de passe, vous serez bloqué pendant 5 minutes avant de pouvoir réessayer.

→ Cliquer sur « Mot de passe oublié »



Un email avec le lien de réinitialisation vient d'être envoyé, veuillez consulter votre boite mail. Si vous n'y avez pas accès, veuillez contacter votre Centre de gestion.



- 1. Indique que vous avez mal Renseigné votre numéro Siret ou votre mot de passe
- 2. Cliquer sur «
  mot de passe
  oublié » pour
  réinitialiser
  votre mot de
  passe

- 2 L'écran suivant apparaît :
  - 1. Saisir votre identifiant (numéro SIRET)
  - 2. Cliquer sur « **Réinitialiser** »
- Un mail vous est envoyé à l'adresse vous avez renseigné lors de votre première connexion. Cliquer sur le lien qu'il contient pour choisir un nouveau mot de passe.

Si vous ne trouvez pas le mail dans votre boîte mail, vérifiez vos courriers indésirables/spam et contactez votre Centre de Gestion.

## La foire aux questions

Une foire aux questions est directement accessible depuis l'application.

Cette rubrique reprend les questions les plus fréquentes posées sur le Bilan Social.







- Connectez-vous à votre compte « Données Sociales ».
- 2. Sur la page d'accueil, repérez l'onglet « FAQ / Poser une question » à gauche de l'écran dans le menu de navigation.

Cliquer sur « posez une question »

- 3. L'écran suivant apparaît.
  Veillez bien à indiquer vos coordonnés (nom, prénom, téléphone, courriel) dans le corps du message afin que votre
  Centre de Gestion puisse vous contacter directement.
- 4 Le message suivant apparaît pour confirmer l'envoi de votre question à voter Centre de Gestion.

  Vous recevrez la réponse à votre question à **l'adresse mail**

que vous avez renseigné en contact par défaut.

## Préparer les éléments nécessaires avant la saisie

#### Concernant les informations générales :

- L'existence ou non de cycles de travail spécifiques,
- La présence ou non d'au moins un BOETH,
- La mise en place ou non des entretiens spécifiques,
- La mise ne place ou non de Compte Épargne Temps (CET),
- L'existence ou non d'un agent en télétravail.



## Préparer les éléments nécessaires avant la saisie

#### S'agissant des informations relatives à la collectivité :

- Les coordonnées de l'agent ou des agents chargés de renseigner l'enquête
- Le numéro de SIRET de la collectivité
- La strate de sur-classement démographique le cas échéant

#### Les effectifs

- $\square$  Les effectifs titulaires et contractuels sur emploi permanent au 31/12/2017
- ☐ Le nombre d'arrivées et de départs définitifs en 2017
- ☐ Le nombre de titulaires à temps complet
- ☐ Le compte administratif 2017



- Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (montant des dépenses),
- Le nombre de jours d'autorisations d'absences exceptionnelles ,
- L'existence ou non d'une charte du temps,
- L'indemnisation chômage (convention ou non et nombre d'allocataires),
- Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées ,
- Les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel,

	La	participation	financière	aux	contrats	de	protection	sociale
con	nplén	nentaire						
		_						

- ☐ Le montant des rémunérations brutes annuelles, primes, NBI
- ☐ Les marchés « handicap »
- ☐ Les montants liés à la formation
- ☐ Les montants liés à la prévention



#### Pour la saisie « agent par agent »:

- Les actions liées à la prévention (formations et dépenses),
- Les visites des médecins de prévention,
- Les documents et démarches de prévention,
- L'existence d'actes de violence,
- Le coût de la formation,
- Les réunions statutaires,
- Les droits syndicaux et grèves,
- L'action sociale.

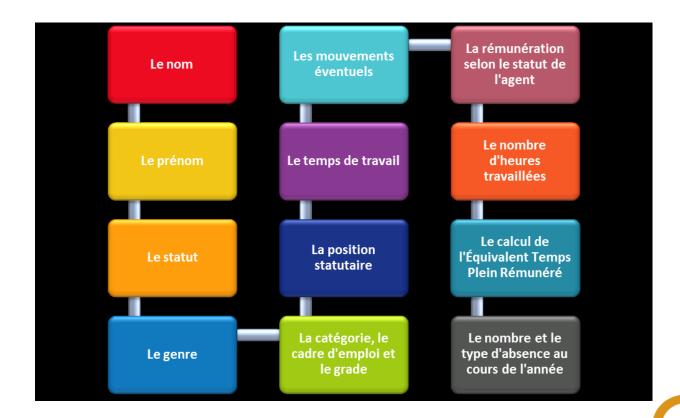


## L'avantage de l'import « N4DS »

• Un gain de temps et une facilitation de la saisie par le pré-remplissage de nombreuses données demandées lors de la saisie de votre Bilan Social.



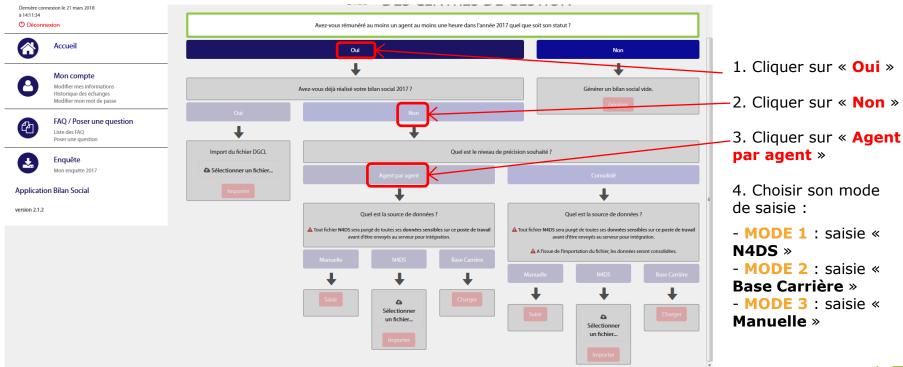
 L'application permet également l'import du fichier N4DS de l'année 2016 afin de pré-remplir le tableau consolidé des ETPR 2016.



# <u>Partie 1</u>: Sélectionner son mode de saisie

- Connectez-vous à votre compte « Données Sociales »
- 2. Sur le menu d'accueil, cliquez sur « Mon enquête 2017 » Enquête

  Mon enquête 2017
- 3. Vous arrivez sur l'écran suivant



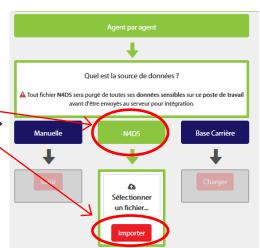


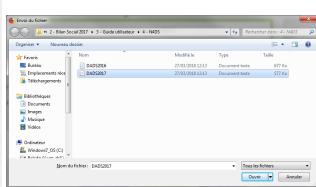
### **MODE 1 : Compléter en important le fichier « N4DS »**

Importer le fichier « N4DS » 2016 et 2017

- 1. Cliquer sur « N4DS »
- 2. Puis cliquer sur « Sélectionner un fichier... »
- 3. Une fenêtre après s'ouvre sur l'écran.
- Chercher le fichier N4DS pour l'année 2017
- Sélectionner le fichier
- Cliquer sur « Ouvrir »
- 4. Le fichier N4DS 2017 à importer s'affiche ici.
- Cliquer sur « Importer »
- 5. La fenêtre de téléchargement ci-contre s'ouvre.
- L'import du fichier N4DS 2017 ne prend que quelques secondes.
- Cliquer sur « Ok » une fois le fichier « importé avec succès »
- 6. La fenêtre suivante apparaît. Il vous est demandé si vous souhaitez importer le fichier N4DS 2016.
- Cliquer sur « Oui » pour accepter.
- Cliquer sur « Non » pour refuser.

Rappel : le fichier N4DS 2016 permet de pré-remplir le tableau consolidé des ETPR 2016.

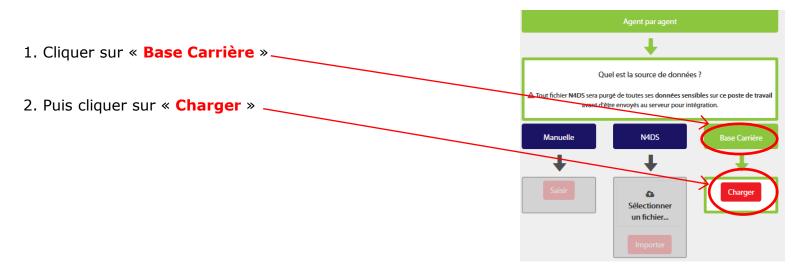




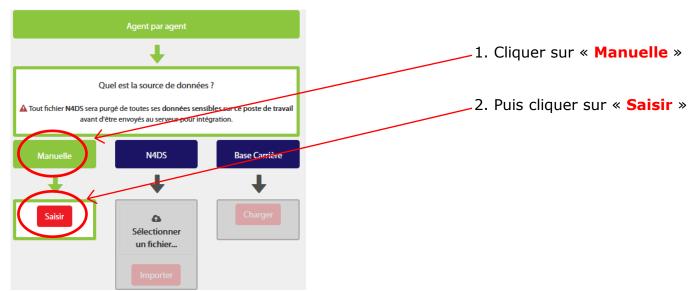




### **MODE 2 : Compléter en chargeant la « Base Carrière »**

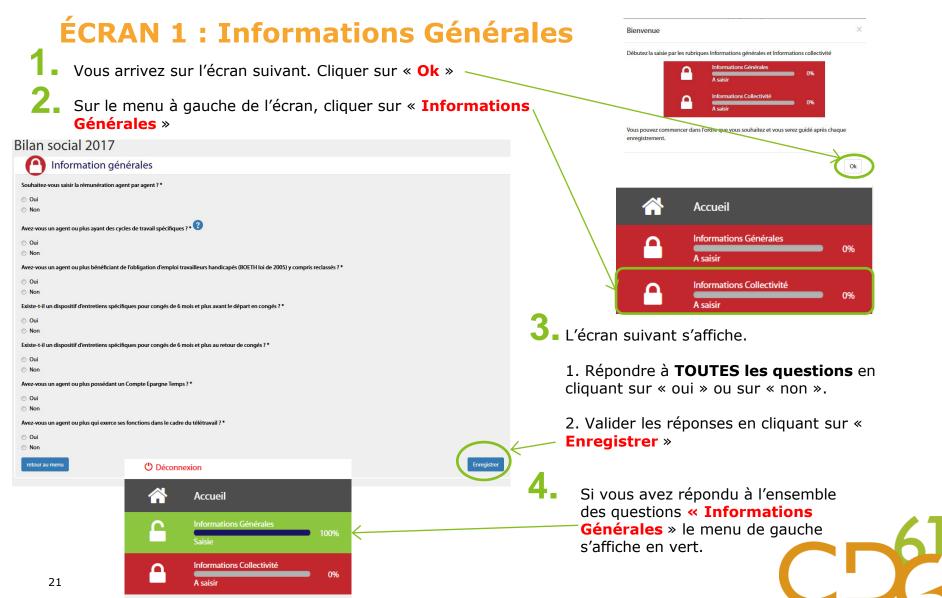


### **MODE 3 : Compléter en saisie « Manuelle »**





# <u>Partie 2</u>: Saisie des informations générales de la collectivité



### ÉCRAN 2 : Informations Collectivité

Informations collectivité



- Pour répondre aux questions, procédez de la manière suivante
- 1. Cliquer sur la flèche entourée pour ouvrir la question correspondante.
- 2. Une fois la question ouverte :
- → Compléter les champs vides avec les informations demandées le cas échéant.
- 3. Recliquer sur la flèche pour fermer la question.
- Répéter l'opération pour chaque question
- 4. Une fois terminé, valider impérativement en cliquant sur « **Enregistrer** » en bas à droite de la page.

- 1 Sur le menu à gauche de l'écran, cliquer ensuite sur « Informations collectivités »
- 2 L'écran suivant apparaît. Vous allez pouvoir répondre aux questions



## Partie 3 : Saisie des données « agents »

### Qui doit créer des agents ?

- Si vous compléter le Bilan Social en saisie « Manuelle », vous devez créer tous les agents de votre collectivité.
- Si vous compléter le Bilan Social sur la base du fichier « N4DS
  » ou de la « Base Carrière » et que certains agents n'auraient pas été importés

### Qui doit modifier des agents?

La modification des agents concerne tous les modes de saisies.



## Partie 3 : Saisie des données « agents »

Quels sont les agents qui doivent être saisis?

Tous les agents qui ont été payés en 2017

La situation des agents est celle au 31 décembre 2017. Tenez-en compte pour ce qui concerne, par exemple, la position statutaire ou la quotité du temps de travail.

#### <u>Vous devez recenser</u>:

- Les agents titulaires,
- Stagiaires,
- Contractuels occupant un emploi permanent,
- Contractuels occupant un emploi non-permanent qui ont été employés et rémunérés par votre collectivité ou établissement.



### Quels sont les agents qui ne doivent pas être saisis ?

- Les titulaires appartenant à d'autres structures, mis à disposition de votre collectivité. Ils ne sont pas rémunérés par la collectivité d'accueil.
- Les élus.

•	Les	titulaires	et	stagiaires	originaires	de	la	collectivité	et	détachés
	dans	s une aut	re s	tructure (a	rticle 64):					

☐ Fonction Publique	e d'État
---------------------	----------

☐ Fonction Pub	ique Hos	pitalière
----------------	----------	-----------

- □ Autre collectivité
- ☐ Fonction Publique d'un État de l'Union Européenne
- ☐ Autres structures



### **SOUS-PARTIE 3.1: Liste des Agents**

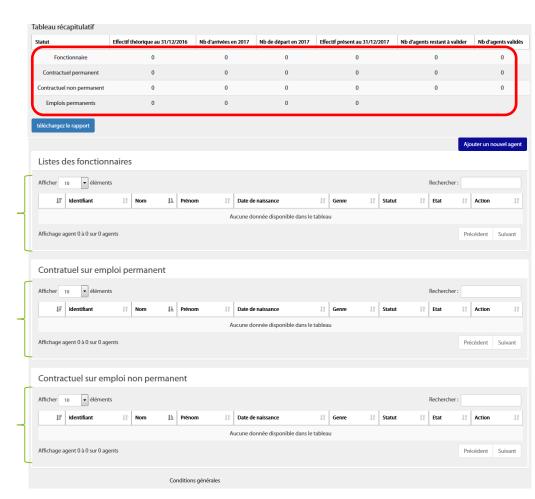
 Vous trouverez un premier tableau qui récapitule vos effectifs pour l'année 2017 selon le statut de l'agent.

Si le tableau est déjà complété, c'est que vous avez importé votre fichier « N4DS » ou votre « Base Carrière ».

Si vous n'avez pas réalisé d'import, il faut ajouter vos agents manuellement

2. Les tableaux suivant distinguent vos agents selon leurs statuts: fonctionnaires, contractuel sur emploi permanent et contractuel sur emploi non-permanent.

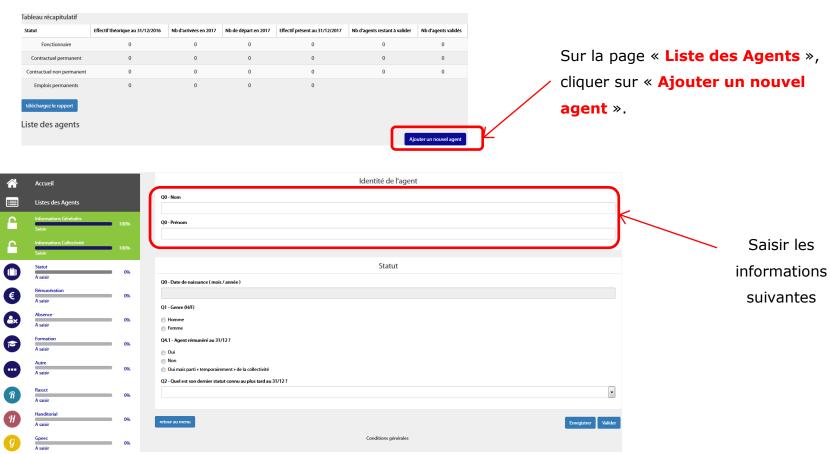
Pour ceux ayant importé leur fichier « N4DS » ou ayant chargé le fichier « Base Carrière ». Il est impératif de vérifier la liste des agents importés.





## Créer un agent

Cette étape est obligatoire si vous saisissez votre Bilan Social en saisie « Manuelle » ou si certains de vos agents non pas été importés lors de l'import « N4DS » ou de la « Base Carrière ».



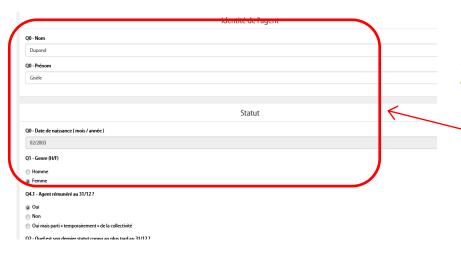


## Modifier un agent

Cette étape est obligatoire si vous saisissez votre Bilan Social en ayant importé le fichier « N4DS » ou « Base carrière » afin de pouvoir compléter les informations manquantes.

Sur la page « Liste des Agents », cliquer sur l'icône pour accéder au profil complet de l'agent.





2. Vous arrivez sur la page suivante.

Vous retrouver les informations générales de l'agent. Tous les champs sont modifiables.

Si mon agent ne figure pas dans la liste correspondant à l'emploi qu'il occupe, vous devez modifier son statut dans l'onglet « Statut » et dans l'onglet « Rémunération ».

## SOUS-PARTIE 3.2: Saisie et/ou vérification des données « agents »

#### Cette partie va vous permettre :

- Soit de poursuivre la création d'un agent en saisissant toutes les données le concernant,
- Soit de vérifier et/ou compléter les données importés pour vos agents.

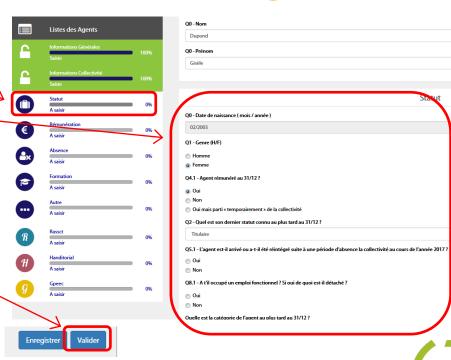
Vous devez vérifier TOUTES les informations de CHAQUE agent. Ainsi ces étapes sont à répéter pour tous vos agents

## ÉCRAN 1 : Saisir et/ou modifier le statut de l'agent

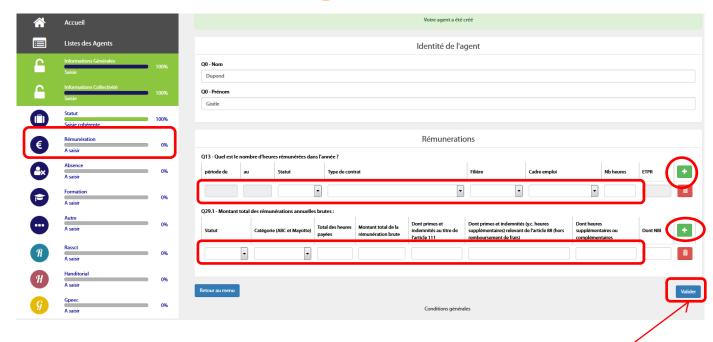
Que vous créiez ou modifiez un agent, vous êtes sur la page suivante qui correspond à la catégorie « **Statut** ».

- 1. Compléter et/ou vérifier toutes les questions posées dans la catégorie « **Statut** » Pour chaque réponse apportées, de nouvelles questions pourront apparaître.
- 2. Une fois toutes les questions complétées, cliquer impérativement sur « Valider » au bas de la page.
- · Les mouvements éventuels
- Temps et cycles de travail
- Les promotions/avancements éventuels
- 3. Si vous avez correctement compléter la catégorie « Statut », elle s'affiche comme ci-après.





## ÉCRAN 2 : Saisir et/ou modifier les rémunérations de l'agent



## 1. Compléter et/ou vérifier toutes les questions posées dans la catégorie « Rémunérations ».

Si vous avez importé votre fichier « N4DS », cette catégorie sera déjà pré-remplie. Il suffira de contrôler ces éléments.

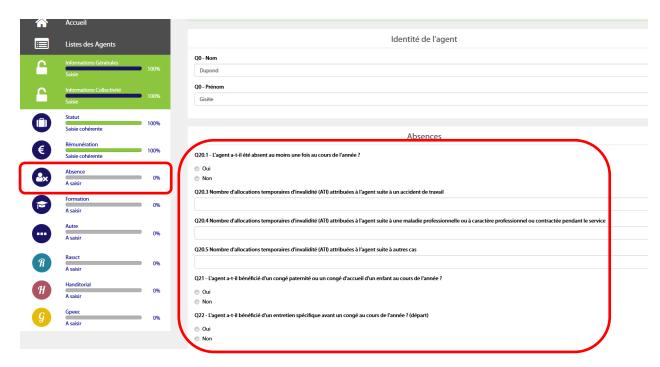
Si vous saisissez en saisie « manuelle » ou que vous avez chargé la « Base Carrière » mise à disposition par votre Centre de Gestion, il vous faut saisir les rémunérations.

Pour ce faire, cliquer sur l'icône pour ajouter le nombre d'heures rémunérées dans l'année et le montant total des rémunérations annuelles brutes.

2. Une fois toutes les questions complétées, cliquer impérativement sur « Valider ».



## ÉCRAN 3 : Saisir et/ou modifier les absences de l'agent



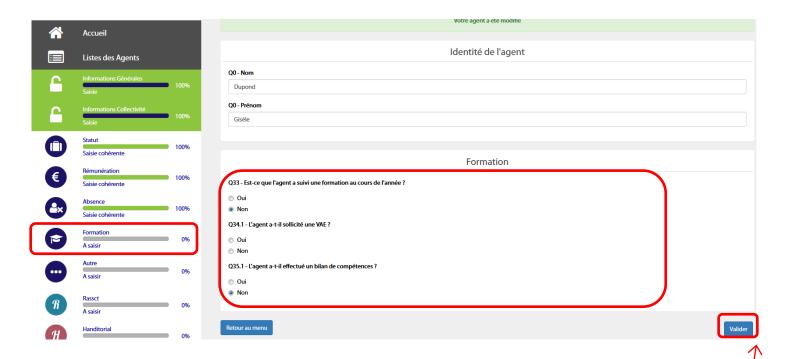
1. Compléter et/ou vérifier toutes les questions posées dans la catégorie « Absence ».

Pour chaque réponse apportées, de nouvelles questions pourront apparaître. Ces questions concernent notamment :

- · Le nombre d'absences et leur motif
- Les allocations temporaires d'invalidité suite à un accident de travail et/ou maladie professionnelle
- Congé paternité ou accueil d'un enfant
- 2. Une fois toutes les questions complétées, cliquer impérativement sur « Valider » au bas de la page.



## ÉCRAN 4 : Saisir et/ou modifier les formations de l'agent

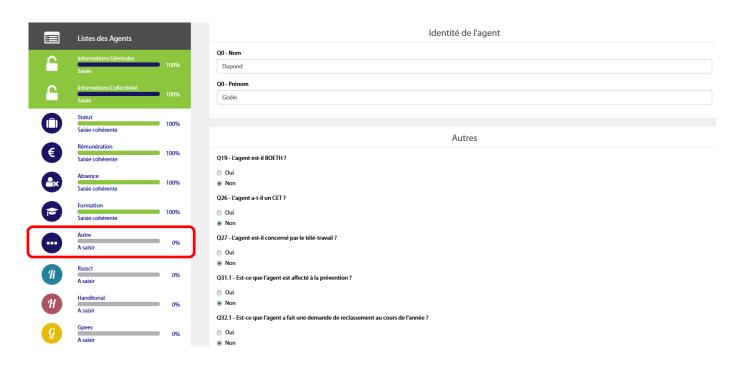


1. Compléter et/ou vérifier toutes les questions posées dans la catégorie « Formation».

Pour chaque réponse apportées, de nouvelles questions pourront apparaître. Ces questions concernent notamment :

- Le type de formation qu'a suivi l'agent
- · Si l'agent a sollicité une VAE
- Si l'agent a effectué un bilan de compétence
- 2. Une fois toutes les questions complétées, cliquer impérativement sur « Valider » au bas de la page.

## ÉCRAN 5 : Saisir et/ou modifier la catégorie « Autre » de l'agent



1. Compléter et/ou vérifier toutes les questions posées dans la catégorie « Autre ».

Pour chaque réponse apportées, de nouvelles questions pourront apparaître. Ces questions concernent notamment :

- Si l'agent est BOETH
- Si l'agent a un CET
- 2. Une fois toutes les questions complétées, cliquer impérativement sur « Valider » au bas de la page.

## <u>Partie 4</u>: Finaliser et transmettre son Bilan Social

Vous devez tout d'abord télécharger votre rapport avant de générer une version consolidé de votre Bilan Social puis le transmettre à votre Centre de Gestion pour validation.

Toutes ces étapes sont obligatoires et doivent être réalisées dans l'ordre précité.

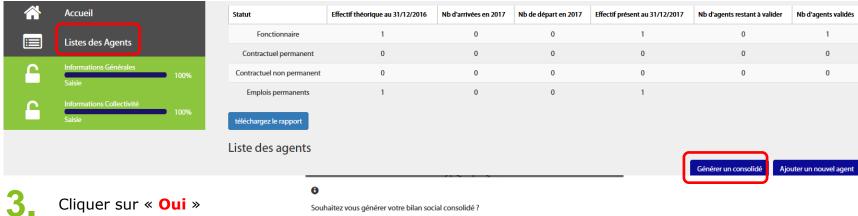
### Télécharger son rapport





#### Générer son consolidé

- Revenez sur la page « Liste des Agents »
- 2. Cliquez sur « Générer un consolidé »



 Contractuel sur emploi non permanent

4. Une nouvelle page s'affiche. Vous trouverez à gauche un nouveau menu de navigation spécifique à la génération du consolidé comme ci-dessous.

Absences et temps de travail

1. Si vous avez réalisé une saisie cohérente et complète, la barre d'avancement de chaque catégorie doit s'afficher en bleu et mentionner « 100% ».



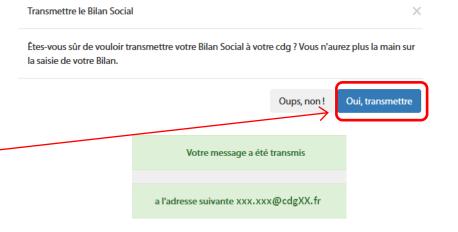
**Droits Sociaux** 

- 2. Si la barre d'avancement s'affiche en orange c'est que l'application a détecté des incohérences dans votre saisie.
- → Cliquez sur la catégorie concernée pour vérifier et modifier les données.
- 3. Si la barre d'avancement n'affiche pas « 100% », vérifier que vous avez bien saisies toutes les données.

#### **Transmettre son Bilan Social**



- Restez sur la page précédente. Cliquez sur le bouton « Transmettre » en haut en droit de l'écran.
- La fenêtre suivante s'affiche. Cliquez sur «
  Oui, transmettre » pour envoyer votre Bilan
  Social a votre Centre de Gestion
- 3 Les messages suivants apparaissent pour vous signifier que votre Bilan Social a bien été envoyé pour validation à votre Centre de Gestion.



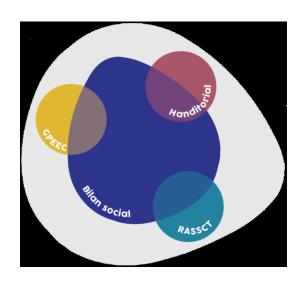
Vous avez transmis votre bilan social à votre CDG et il est en attente de validation.



## La nouvelle application « Données Sociales »

#### La saisie centralisée de trois enquêtes au sein du Bilan Social :

- Le Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT)
- L'enquête Handitorial
- L'enquête sur la **Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences** (GPEEC)

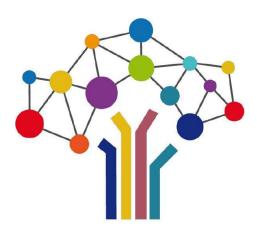




## VALORISER VOTRE BILAN SOCIAL

Des outils d'information, de suivi, de communication et d'aide à la décision permettant de Bénéficier d'une vue d'ensemble de vos effectifs et de leurs caractéristiques.

A la fin de la saisie et après transmission et validation de votre Bilan Social par votre Centre De Gestion, cette synthèse individuelle sera mise à votre disposition dans votre espace sur l'application « **Données Sociales** ».





## • Exemples de synthèses



